



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATIONS DU CONSEIL  
ÉLECTION DU LIBOURNAIS

Envoyé en préfecture le 23/11/2018  
Reçu en préfecture le 23/11/2018  
Affiché le  
ID : 033-200070092-20181112-2018\_11\_PV09\_2-DE

SÉANCE DU 12 NOVEMBRE 2018

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78  
Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77

Date de convocation : 6 novembre 2018

L'an deux mille dix-huit le douze novembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la salle polyvalente - 44 avenue de Libourne à Vayres (33870), sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON,

**Présents :**

Philippe BUISSON , Président, Jacques LEGRAND , Vice-Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISON , Vice-Président, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Catherine VIANDON , Vice-Présidente, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, David REDON , Vice-Président, Thierry MARTY , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Gérard HENRY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Michel MILLAIRE , Conseiller délégué, Bernard GUILHEM , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES , Kléber AUDINET , Jean-Luc BARBEYRON , Joël BAYLE , Sophie BLANCHETON , Sophie CARRERE , Sandy CHAUVEAU , Mireille CONTE-JAUBERT , Laurent DE LAUNAY , Chantal DUGOURD , Philippe DURAND-TEYSSIER , Philippe FAURT , Michel GALAND , Monique JULIEN , Fabienne KRIER , Eric LACOUME , Bruno LAVIDALIE , Jocelyne LEMOINE , Pierre MALVILLE , Loïc MAGNAN , Armand BATTISTON , Gérard MOULINIER , Annie ESTEBAN , Annie POUZARGUE , Armand REIS-FILIPPE , David RESENDÉ , Christian ROBIN , Monique MEYNARD , Laurence ROUEDE , James SEYNAT , Denis SIRDEY , Josette TRAVAILLOT , Corinne VENAYRE

**Absents :**

Sylvie BOISSEL, Odile BONHOMME-TIBY, Nouredine BOUACHERA, Jean Louis D'ANGLADE (jusqu'à la délibération n°2018.11.237), Christophe DARDENNE, Véronique DI CORRADO, Hélène ESTRADE, Michel FOULHOUX, Chantal GANTCH, Jean-Paul GARRAUD, Michèle LACOSTE, Odile LUMINO, Pierre-Jean MARTINET, Bernard NADEAU, Patrick NIVET, Alain PAIGNE, Paquerette PEYRIDIEUX, Michel VACHER

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:**

Jean-Luc DARQUEST pouvoir à François-Didier BASSET, Gabi HOPER pouvoir à Philippe BUISSON, Marcel BERTHOME pouvoir à Anne BERTHOME, Alain MAROIS pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Bernard PIOT pouvoir à Josette TRAVAILLOT, Agnès SEJOURNET pouvoir à Sandy CHAUVEAU

-----  
Monsieur Thierry MARTY a été nommé secrétaire de séance  
-----

Lors de cette séance, le Conseil communautaire, dûment convoqué, a :

- désigné le secrétaire de séance : Monsieur Thierry MARTY
- pris les délibérations suivantes :

**Nombre de conseillers présents : 54**

**Nombre de conseillers ayant donné pouvoir : 6**

## ADMINISTRATION GENERALE

Rapporteur : Monsieur Philippe BUISSON

### **2018-11-224 : Communication des délibérations du Bureau et des actes juridiques pris depuis la séance du 12 octobre 2018**

Le Conseil communautaire en l'absence d'observations, prend acte de ces actes juridiques et décisions, étant entendu que cette communication n'est pas sanctionnée d'un vote.

### **2018-11-225 : Avenant n°1 à la convention d'organisation et de remboursement entre La Cali et la Ville de Libourne - année 2018**

A l'**unanimité** (59 conseillers présents ou ayant donné pouvoir)

Le Conseil communautaire décide :

- d'adopter le projet d'avenant n°1 à la convention avec la Ville de Libourne,
- de mandater Monsieur le Président, ou son représentant, pour signer cet avenant.

## DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE ET URBANISME

Rapporteur : Monsieur Jacques LEGRAND

### **2018-11-226 : Modification du droit de préemption urbain pour la Ville de Libourne**

A l'**unanimité** (59 conseillers présents ou ayant donné pouvoir)

Le Conseil communautaire décide :

- de modifier la délégation du droit de préemption urbain sur la commune de Libourne afin de prendre en compte l'avenant n°1 à la convention opérationnelle de cette commune avec l'Établissement Public Foncier de Nouvelle Aquitaine comme suit :
  - délégation du droit de préemption urbain et du droit de préemption urbain renforcé au profit de l'Établissement Public Foncier de Nouvelle Aquitaine sur les neufs îlots du périmètre de veille foncière tels que délimités sur la carte annexée à la présente délibération
  - délégation du droit de préemption urbain et du droit de préemption urbain renforcé au profit du Président de la Communauté d'agglomération du Libournais sur le périmètre de veille foncière tel que délimité sur la carte annexée à la présente délibération
  - autorisation au Président de la Communauté d'agglomération en application de l'article L.5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales de subdéléguer le droit de préemption urbain et le droit de préemption urbain renforcé sur le périmètre de veille foncière tel que délimité sur la carte annexée à la présente délibération à l'occasion de l'aliénation d'un bien.
  - délégation du droit de préemption urbain au profit de la ville de Libourne sur les zones UC, UY, UE, 1AU et 2AU et leurs sous-secteurs de son Plan local d'urbanisme
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte ou engager toute procédure administrative nécessaire à l'application de la présente délibération.

**2018-11-227 : Motivations de l'ouverture d'une zone 2AU pour la réalisation d'un parc photovoltaïque sur la commune d'Espiet**

Envoyé en préfecture le 23/11/2018  
Reçu en préfecture le 23/11/2018  
Affiché le   
ID : 033-200070092-20181112-2018\_11\_PV09\_2-DE

A l'**unanimité** (59 conseillers présents ou ayant donné pouvoir)

Le Conseil communautaire valide les justifications de l'ouverture à l'urbanisation de la zone 2Aux en 1 AUS.

**2018-11-228 : Approbation de la modification n°1 du PLU de la commune d'Espiet**

A l'**unanimité** (59 conseillers présents ou ayant donné pouvoir)

Le Conseil communautaire décide :

- d'approuver la modification n°1 du plan local d'urbanisme telle qu'elle apparaît au dossier annexé à la présente délibération et qui porte sur l'adaptation du PLU afin de permettre la création d'un parc photovoltaïque sur le site d'une friche industrielle.
- de dire que la présente délibération fera l'objet, conformément à l'article R.153-21 du code de l'urbanisme, d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans un journal habilité à publier les annonces légales
- de dire que, conformément à l'article L.153-22 du code de l'urbanisme, le plan local d'urbanisme est tenu à la disposition du public en mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture ainsi qu'à la Sous-préfecture de Libourne.
- de dire que la présente délibération sera exécutoire après l'accomplissement des mesures de publicité précitées.

**2018-11-229 : Mise à disposition de la modification simplifiée n°1 du PLU de la commune de Vayres**

A l'**unanimité** (59 conseillers présents ou ayant donné pouvoir)

Le Conseil communautaire décide :

- de fixer les modalités de la mise à disposition comme suit :
  - mise à disposition du dossier pendant 1 mois au siège de La Cali et en mairie de Vayres ;
  - mise à disposition d'un registre permettant au public de formuler ses observations en mairie de Vayres ;
  - mise en ligne du dossier sur le site internet de La Cali;

Les observations du public pourront être reçues par voie postale, au siège de La Cali, 21 avenue Foch 33500 LIBOURNE

- de dire que la présente délibération fera l'objet d'un avis précisant l'objet de la modification simplifiée, les dates, le lieu et les heures auxquels le dossier pourra être consulté. Cet avis sera publié dans un journal diffusé dans le département et ce, au moins 8 jours avant le début de la mise à disposition du public.
- de dire que le Président, ou son représentant, est chargé de mettre en œuvre les mesures de publicité, ainsi que les modalités de mise à disposition telles qu'elles ont été fixées.

**2018-11-230 : Approbation de la modification simplifiée n°4 du PLU de la commune de Saint Ciers d'Abzac**

A l'**unanimité** (59 conseillers présents ou ayant donné pouvoir)

Le Conseil communautaire approuve le projet de modification simplifiée du PLU de la Commune de Saint Ciers d'Abzac tel qu'il est annexé à la présente.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège de La Cali et en mairie de Saint Ciers d'Abzac pendant un mois. Mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

Le présent acte devient exécutoire à compter de sa publication et de sa transmission au préfet.

Le dossier modifié est tenu à la disposition du public au siège de La Cali et en mairie de Saint Ciers d'Abzac.

**2018-11-231 : Prescription d'une révision allégée du PLU de la commune de Pomerol**

A l'**unanimité** (59 conseillers présents ou ayant donné pouvoir)

Le Conseil communautaire décide :

- de prescrire la révision simplifiée n° 1 du PLU conformément à l'article L153-34
- de fixer les modalités de concertation prévues par les articles L153-11 et L103-3 du code de l'urbanisme de la façon suivante :

- Ouverture de deux registres, mis à disposition du public, dès le début de la procédure de révision simplifiée (1 registre mis à disposition à la Communauté d'Agglomération du Libournais)
- Affichage des différentes étapes de la révision simplifiée en Communauté d'agglomération du Libournais.
- Mise à disposition du public du dossier pendant un mois dans des conditions lui permettant de formuler ses observations ;
- Elaboration du bilan de la concertation et de la mise à disposition

Cette concertation se déroulera pendant toute la durée des études nécessaires à la mise au point du projet de PLU.

À l'issue de cette concertation, le bilan sera présenté au conseil communautaire qui en délibérera et arrêtera le projet de PLU.

La Cali se réserve la possibilité de mettre en place toute autre forme de concertation si cela s'avérait nécessaire.

- de donner autorisation au Président, ou son représentant, pour signer tout contrat, avenant, convention de prestation ou de service concernant la révision du PLU,

Conformément à l'article R 153-21 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et mention de cet affichage sera effectuée dans un journal diffusé dans le département.

### **2018-11-232 : Prescription d'une modification du PLU de la commune de Pomerol**

A l'unanimité (59 conseillers présents ou ayant donné pouvoir)

Le Conseil communautaire décide :

- d'engager une procédure de modification du PLU pour répondre aux objectifs suivants :
  - Autoriser les annexes et les extension en zones A et N ;
  - Encadrer l'architecture des nouveaux bâtiments notamment agricoles ;
  - Prendre en compte les préconisations du SCoT que cette modification autorise ;
  - Passer le hameau de Grangeneuve de la zone UAa en UA ;
  - Passer « La Prairie de Cazalis » de Nt en N ;
  - De protéger les berges de cours d'eau sur la commune : les ruisseaux de Toulifaut et de Mazères (à classer en éléments de paysage) ;
  - D'inscrire des arbres remarquables à protéger (marronnier, etc.).
- de donner autorisation au Président ou son représentant pour signer tout contrat, avenant ou convention de prestation ou de service nécessaire à la procédure de modification du PLU ;
- de dire que les crédits destinés au financement des dépenses seront inscrits au budget de l'exercice considéré.

## **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

Rapporteur : Monsieur Jérôme COSNARD

### **2018-11-233 : Avis sur les ouvertures dominicales des commerces de la ville de Libourne**

A la majorité, **54 voix pour et 5 abstentions** (Jean-Louis ARCARAZ, Sandy CHAUVEAU, Monique JULIEN, Sébastien LABORDE, Agnès SEJOURNET)

Le Conseil communautaire décide de donner un avis favorable aux ouvertures dominicales des commerces de la ville de Libourne sur l'année 2019 les :

- 13 janvier 2019 : soldes d'hiver
- 19 mai 2019 : fêtes des mères
- 30 juin 2019 : soldes d'été
- 13 octobre 2019 : « 3 J »
- 8, 15, 22 et 29 décembre 2019 : fêtes de fin d'année

## **FINANCES ET FISCALITE**

Rapporteur : Madame Anne BERTHOME

### **2018-11-234 : Production de logement locatif social : attribution d'une subvention d'équipement au bailleur social Gironde Habitat**

A l'unanimité (59 conseillers présents ou ayant donné pouvoir)

Le Conseil communautaire décide :

- d'approuver l'attribution d'une subvention d'équipement au bailleur social de 220 000 € concernant la production de 44 logements locatifs sociaux sur la commune de Lizon et Vayres) ;
- de dire que les crédits nécessaires au financement de ces opérations sont inscrits sur le budget 2018 chapitre 204 – compte 204182 – fonction 70 ;
- de dire que les modalités de versement de la subvention d'équipement seront les suivantes : versement en une seule fois sur production des documents suivants :
  - 1-/ plan de financement de l'opération H.T. certifiés par Gironde habitat ;
  - 2-/ attestations certifiées par Gironde Habitat du commencement des travaux pour chaque opération.

#### **2018-11-235 : Maison de santé pluridisciplinaire de Maransin : versement d'un fonds de concours pour les travaux de construction - avenant n°1**

A l'**unanimité** (59 conseillers présents ou ayant donné pouvoir)

Le Conseil communautaire décide :

- d'adopter le projet d'avenant n°1 à la convention relative au versement du fonds de concours à la commune de Maransin ;
- d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer cet avenant n°1.

#### **2018-11-236 : Pôle festif et culturel au domaine de Bômale de Saint Denis de Pile : attribution d'un fonds de concours**

A l'**unanimité** (59 conseillers présents ou ayant donné pouvoir)

Le Conseil communautaire décide :

- d'attribuer un fonds de concours à la commune de Saint Denis de Pile de 500 000,00 € au titre de l'aménagement d'un pôle festif et culturel au domaine Bômale ;
- de dire que ce fonds de concours a déjà fait l'objet d'une délibération concordante de la part du Conseil municipal de la commune de Saint Denis de Pile ;
- de dire que ce fonds de concours sera débloqué selon les modalités suivantes :
  - versement d'un acompte de 50 % du montant du fonds de concours à la commune sur justification de l'accord du permis de construire du projet purgé des recours ;
  - le solde sera versé à l'achèvement du projet au vu d'un état récapitulatif des dépenses reflétant les factures acquittées par la Commune, visé par le Maire et le Receveur municipal. Si les dépenses réelles du projet présenté étaient inférieures au montant initial prévisionnel de moins de 5%, le fonds de concours resterait acquis à la Commune sans pour autant qu'une nouvelle décision du bureau de la Communauté soit nécessaire et à condition que la participation de la commune reste au moins égale au fonds de concours attribué pour l'ensemble de l'opération. Si l'opération n'est pas réalisée avant l'échéance de 3 ans, le fonds de concours devra être réaffecté au budget général de La Cali.
- de dire que les crédits correspondants sont inscrits au budget principal chapitre 204 – compte 2041412 – fonction 020 – service DFIN0 - opération 18CN053.

#### **2018-11-237 : Commune de Les Eglisottes et Chalaures : participation suite à l'accueil d'une mission évangélique de gens du voyage**

A l'**unanimité** (60 conseillers présents ou ayant donné pouvoir)

Le Conseil communautaire décide :

- d'effectuer une participation à hauteur de 80 % du montant HT à la commune de Les Eglisottes et Chalaures, soit un montant de 3 960 € au titre de l'accueil d'une mission évangélique de gens du voyage
- de dire que les crédits correspondants sont inscrits au budget principal chapitre 011 – compte 62878 – fonction 524 – service GVOY0.

#### **2018-11-238 : Versement d'une contribution volontaire au SDIS de la Gironde au titre de l'année 2019**

A l'**unanimité** (60 conseillers présents ou ayant donné pouvoir)

Le Conseil communautaire décide :

- de verser au SDIS, pour l'année 2019, la contribution volontaire d'un montant de 125 740.12 € ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention avec le SDIS lui permettant de verser cette contribution.

## POLITIQUE DE LA VILLE, INSERTION ET CISPD

Rapporteur : Monsieur Thierry MARTY

### **2018-11-239 : Animation de la vie sociale : adoption du règlement d'intervention 2018-2020**

A l'**unanimité** (60 conseillers présents ou ayant donné pouvoir)

Le Conseil communautaire approuve le règlement d'intervention 2018-2020 relatif à l'animation de la vie sociale.

### **2018-11-240 : Espaces de Vie Sociale : versement d'une subvention pour l'année 2018 aux associations Esprit de Solidarité, Le Lien et La Consigne**

A l'**unanimité** (60 conseillers présents ou ayant donné pouvoir)

Le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant à :

- signer avec chaque association la convention d'objectifs d'une durée de trois ans et tous les documents afférents,
- verser la subvention de 3 000 euros à chaque association pour l'année 2018.

## RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur : Monsieur Georges DELABROY

### **2018-11-241 : Modification du tableau des effectifs : novembre 2018**

A l'**unanimité** (60 conseillers présents ou ayant donné pouvoir)

Le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président à modifier le tableau des effectifs comme suit :

A compter du 1<sup>er</sup> Octobre 2018 :

#### FILIERE TECHNIQUE

Suppression d'un poste de technicien contractuel à temps complet créé par délibération du Conseil Communautaire du 25 septembre 2017 (Stagiarisation de l'agent en catégorie C)

Création d'un poste d'adjoint technique à temps complet à la Direction des Systèmes d'Information (Suite à mutation d'un agent)

## MARCHES PUBLICS ET AFFAIRES JURIDIQUES

Rapporteur : Monsieur Gérard HENRY

### **2018-11-242 : Constitution d'un groupement de commandes relatif à l'élaboration d'un schéma directeur immobilier**

A l'**unanimité** (60 conseillers présents ou ayant donné pouvoir)

Le Conseil communautaire décide :

- de créer un groupement de commandes relatif à l'élaboration d'un schéma directeur immobilier,
- d'approuver la convention constitutive du groupement de commandes relative à l'élaboration d'un schéma directeur immobilier désignant La Cali coordonnateur du groupement et l'habilitant à signer, notifier et exécuter les marchés selon les modalités fixées dans cette convention,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- de désigner un membre et un suppléant, pour siéger au comité de coordination et de suivi du groupement.

## PAS DE QUESTIONS DIVERSES

Envoyé en préfecture le 23/11/2018

Reçu en préfecture le 23/11/2018

Affiché le

**SLO**

ID : 033-200070092-20181112-2018\_11\_PV09\_2-DE

La séance a été levée à 19 h 00.

Vu pour être affiché, conformément aux articles L.2121-25 et L.5211-1 du code général des collectivités territoriales.

Certifié exécutoire compte tenu de la  
transmission en Sous-Préfecture  
et de la publication, le 23 novembre 2018  
Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à  
compter de sa publication et de sa réception par le  
représentant de l'État

Le Président,  
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Président  
de la Communauté d'Agglomération du Libournais



NB : Les décisions du Conseil communautaire et les débats y afférents seront retranscrits sur le registre des délibérations qui pourra être consulté par toute personne physique ou morale.